



Métamorphose – Stade olympique de la Pontaise – travaux d’assainissement, de réfection, d’amélioration et de remplacement d’équipements – demande de crédit d’ouvrage

Préavis N° 2020 / 29

Lausanne, le 3 septembre 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Municipalité de Lausanne sollicite, par voie de préavis au Conseil communal, l’octroi d’un crédit de CHF 4'285'900.- destiné à assainir, réhabiliter, améliorer et remplacer des équipements du Stade olympique de la Pontaise, afin de permettre le maintien du meeting Athletissima au sein de la Ligue de diamant des meetings d’athlétisme organisés par l’IAAF¹, jusqu’en 2026. Le Stade de la Pontaise accueillera également, en 2025, la Fête fédérale de gymnastique. Après l’été 2026, le stade perdra sa fonction historique pour laisser place au développement du troisième plan partiel d’affectation des Plaines-du-Loup. Il sera soit démoli, soit reconverti pour un autre usage. Des études sont aujourd’hui en cours pour envisager la meilleure option. Alors que la destruction du stade était posée pour acquise jusqu’à ce jour, des réflexions ont été engagées, à la suite des études patrimoniales menées par la commission cantonale, pour étudier d’éventuels scénarios alternatifs permettant son maintien et sa réaffectation vers d’autres usages planifiés dans le développement des Plaines-du-Loup.

Quant à Athletissima, son avenir au-delà de 2026, devra faire l’objet d’une analyse de la part des prochaines autorités communales. Il s’agira notamment de se prononcer sur l’opportunité de rénover le Stade Pierre-de-Coubertin, cas échéant de fixer l’ampleur des travaux, dans le cadre d’une analyse globale des besoins de la Ville en matière d’équipements sportifs et d’accueil de grandes manifestations.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l’octroi d’un crédit d’investissement du patrimoine administratif d’un montant de CHF 4'285'900.-, y compris CHF 349'000.- (CHF 334'000.- effectivement dépensés à la date de rédaction du préavis) du compte d’attente ouvert par la Municipalité pour des travaux d’assainissement, de réfection, d’amélioration et de remplacement d’équipements au Stade olympique de la Pontaise, afin de permettre la tenue d’Athletissima jusqu’en 2026.

¹ Acronyme anglais utilisé pour désigner l’Association internationale des fédérations d’athlétisme.

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du préavis	1
3.	Table des matières.....	2
4.	Le Stade olympique de la Pontaise	2
4.1	Historique	2
4.2	Utilisateurs	4
5.	Athletissima	5
5.1	Athletissima	5
5.2	IAAF Diamond League	6
6.	Stade Pierre-de-Coubertin	6
7.	Travaux à entreprendre.....	6
7.1	Besoins Athletissima	6
7.1.1	Athlètes	7
7.1.2	Accueil du public	8
7.1.3	Médias audiovisuels.....	9
7.1.4	Architecture technique	9
7.2	Sécurité des personnes	10
7.2.1	Barrières et garde-corps	10
7.2.2	Buvettes	11
7.2.3	Traitement des bétons	11
7.2.4	Toiture du stade	11
8.	Coût des travaux	11
8.1	Besoins Athletissima	12
8.1.1	Athlètes	12
8.1.2	Accueil du public	12
8.1.3	Médias audiovisuels.....	12
8.1.4	Architecture technique	13
8.2	Sécurité des personnes	13
8.3	Frais communs (y compris expertises)	13
8.4	Récapitulatif des coûts.....	14
9.	Calendrier des travaux	14
10.	Impact sur le développement durable	14
11.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	14
12.	Aspects financiers	14
12.1	Incidences sur le budget d'investissement	14
12.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	15
13.	Conclusions.....	15

4. Le Stade olympique de la Pontaise

4.1 Historique²

Edifié à l'emplacement d'anciennes installations sportives, présentes sur ce site depuis 1904, le Stade Olympique de la Pontaise est inauguré en 1954 à l'occasion de la Coupe du monde de football. Issus d'un concours d'architecture lancé en 1948, le projet lauréat de Charles-François Thévenaz est dessiné afin de favoriser la visibilité depuis les tribunes comme depuis les gradins pour l'ensemble des spectateurs. Le profil ovale du bâtiment prévu en béton armé joue en ce sens un rôle structurant tandis que la finesse de la couverture des tribunes représente une prouesse technique pour l'époque. Depuis son inauguration le stade olympique a été transformé à plusieurs reprises. Une première étape de travaux d'assainissement, de réfection et d'amélioration des équipements pour un montant de

² Pour un historique détaillé du Stade olympique de la Pontaise, nous renvoyons le lecteur aux préavis cités dans le corps du texte.

CHF 6'370'000.- a été approuvée en novembre 1985³. Cette étape a permis le remplacement de la piste d'athlétisme en terre battue par une piste en matière synthétique comprenant huit couloirs (contre six pour la précédente). Elle a aussi servi à améliorer l'éclairage par l'adjonction de deux nouveaux mâts (portant le total à six) et de projecteurs sur le toit des tribunes. La sonorisation du stade fut entièrement revue et remplacée à cette occasion. Lors de ces travaux, un diagnostic portant sur l'état des bétons fut posé et un traitement en plusieurs phases décidé. En février 1993, une seconde étape de travaux d'assainissement et de réfection était acceptée⁴. Outre l'aménagement de surfaces pour l'accueil du Service des sports, ces travaux, d'un montant total de CHF 17'285'000.-, portaient sur l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la tribune nord, la démolition et la reconstruction de vestiaires et de locaux techniques, des travaux d'étanchéité et la réhabilitation des bétons. A l'issue de ces deux premières étapes, la capacité d'accueil du Stade olympique de la Pontaise a été ramenée de 39'000 places (9'000 assises couvertes et 30'000 debout à découvert) à 15'000 (dont 8'000 assises couvertes, 5'000 assises et 2'000 debout non couvertes) en configuration « football » et 14'000 (8'000 assises couvertes et 6'000 assises non couvertes) en configuration « athlétisme ».

En janvier 2000, le Conseil communal approuve un crédit d'étude de CHF 1'400'000.- pour la remise en état des bétons et de locaux, l'installation de nouveaux équipements de sécurité, la création de bureaux, ainsi que l'extension de la capacité d'accueil du stade à 25'000 places assises⁵. Cependant, les conclusions de ce préavis sont amendées et votre Conseil demande que la capacité d'accueil soit portée à 30'000 places assises et couvertes. Les études entreprises pour la présentation de cette troisième étape de travaux à entreprendre au Stade olympique de la Pontaise mettent en évidence que certains travaux prévus dans le cadre de la deuxième étape seraient inutiles car devant être réalisés sur des parties étant appelées à être démolies. La décision est alors prise de ne pas terminer certains travaux d'étanchéité ou de réhabilitation des bétons.

La demande de crédit d'ouvrage relative à la troisième étape des travaux concernant le Stade olympique de la Pontaise est débattue au Conseil communal en novembre 2003. Outre des opérations d'assainissement et de réfection, cette étape présente un projet de stade agrandi et transformé par l'adjonction de tribunes couvertes supplémentaires et la création d'espaces multifonction (réception, buvettes, zones VIP, bureaux, loges), dont l'élément emblématique est l'extension de la tribune sud avec l'adjonction de ce qui est appelé un « sac à dos ». La réfection et le remplacement de la matière synthétique de la piste d'athlétisme sont également prévus. Après de longs et vifs débats (cinq séances de commission et plusieurs heures de discussions, ponctuées par une suspension de séance, lors de la présentation du préavis en séance plénière), seuls le plan partiel d'affectation (modifié) et les travaux liés à la piste d'athlétisme, pour un montant de CHF 1'260'000.-, sont acceptés, le reste du préavis N° 2003/21⁶ est refusé.

A l'issue de ces débats, la question des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation (entretien des bétons, étanchéité, sonorisation, éclairage, etc.) du Stade olympique de la Pontaise demeure. Toutefois, la présentation du projet Métamorphose⁷, qui inclut la réalisation d'un stade de football à l'anglaise et des installations pour la pratique de l'athlétisme, met ces travaux entre parenthèse.

Finalement, en 2013, dans l'attente de la réalisation des équipements dédiés au football et à l'athlétisme, une troisième étape de travaux de réfection, d'amélioration, de modernisation et de

³ Préavis N° 227, du 17 juillet 1985, « Stade olympique de la Pontaise. Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations », BCC, 1985, tome II, pp. 1611-1623.

⁴ Préavis N° 221, du 27 novembre 1992, « Stade olympique de la Pontaise. Deuxième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations (...) », BCC 1993, tome I, pp. 338-390.

⁵ Préavis N° 94, du 24 juin 1999, « Extension de la capacité d'accueil, troisième étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du Stade olympique de la Pontaise. Demande d'un crédit d'étude. », BCC 2000, tome I, pp. 34-50.

⁶ Préavis N° 2003/21, du 28 mai 2003, « Stade olympique de la Pontaise. Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route des Plaines-du-Loup, la limite nord-ouest de la parcelle N° 1987, le chemin des Grandes-Roches et l'avenue du vélodrome. 3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations », BCC 2003-2004, tome II, pp. 445-483.

⁷ Rapport-préavis N° 2007/19, du 5 avril 2007, « Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis (...) », BCC 2007-2008, tome I, pp. 297-360.

sécurisation des installations de la Pontaise est présentée⁸. Objet également de longs débats, cette demande de crédit d'ouvrage est adoptée le 30 avril 2013. Seul le chauffage de la pelouse (demande de la Swiss Football League pour les clubs évoluant dans la ligue supérieure du championnat national) est refusé. Depuis, l'entier des opérations prévues, pour un montant de CHF 5'175'000.-, a été réalisé.

Le développement du quartier des Plaines-du-Loup prévoit sur l'emplacement du stade le développement d'un programme immobilier, essentiellement dédié au logement selon le plan directeur localisé des Plaines-du-Loup. En été 2019, anticipant les travaux menés par la commission patrimoniale mandatée par le Conseil d'Etat, la Municipalité a toutefois chargé ses services d'envisager des variantes permettant le maintien du Stade de la Pontaise et son affectation à d'autres usages (parc, programme sportif tennis, patinoire, *inline*, logements, activités ou bureaux, etc.). Ces analyses sont aujourd'hui en cours et il est à ce stade trop tôt pour savoir si l'une ou l'autre de ces options apparaît réaliste et opportune. Sur le plan urbanistique, le maintien du stade pourrait toutefois représenter une opportunité, permettant le développement d'un nouveau quartier, tout en préservant le patrimoine et en y intégrant une partie du programme prévu aux Plaines-du-Loup.

Les études encore en cours diront si cela s'avère possible sur le plan technique et financier et si cela fait sens d'un point de vue urbanistique. Une décision de principe devrait pouvoir être prise par la Municipalité d'ici l'été 2021.

4.2 Utilisateurs

Jusqu'à l'achèvement du Stade de la Tuilière, le Stade olympique de la Pontaise abritera le FC Lausanne-Sport et accueillera ses matches de championnat et de Coupe Suisse. Le club occupe actuellement la majeure partie de la tribune nord (vestiaires, locaux administratifs, salle de presse, etc.). Le FC Stade-Lausanne-Ouchy (FC SLO), actuellement en Challenge League⁹, prendra possession d'une partie de ces locaux dès que la saison 2020-2021 pourra débuter et utilisera le Stade olympique de la Pontaise pour ses matches « à domicile », les installations du Stade Juan-Antonio-Samaranch, site historique du FC SLO, ne répondant pas aux normes en matière de stade émises par les instances faitières du football suisse.

Autre locataire des lieux, le Lausanne-Sports Athlétisme, fort de 350 membres dont près de la moitié de juniors, évolue au plus haut niveau national et ses membres utilisent quotidiennement, de 17h à 21h, les installations du stade. Il contribue également à la tenue annuelle d'Athletissima.

D'avril à juin et d'août à octobre, les écoles publiques du quartier se rendent régulièrement matin et après-midi à la Pontaise, afin d'y pratiquer l'athlétisme. Les installations leur sont mises gratuitement à disposition.

Plusieurs services de l'administration communale disposent de locaux dans le stade. Le Service des routes et de la mobilité y stocke différents équipements dans des alvéoles dédiées à cet usage. Celui des parcs et domaines est présent avec une dizaine de collaborateurs et le matériel nécessaire à l'entretien des arbres et des surfaces vertes pour le secteur de la Blécherette – Tuilière. Le Stade olympique de la Pontaise est aussi le siège du Service des sports. Sa direction et la majorité des unités qui le composent sont logées, depuis 1994, dans des bureaux situés dans la tribune sud et créés lors de la seconde étape des travaux d'assainissement, de réfection et d'amélioration du stade. Toutefois, ces surfaces ne suffisent plus et une partie du personnel travaille dans des containers-bureaux installés, certains depuis plus de quinze ans, en face du siège du service. Le stade accueille également d'autres collaborateurs de ce service, en particulier ceux en charge de l'entretien des installations sportives et du montage/démontage des équipements mobiles utilisés lors de manifestations sportives ou culturelles. Relevons qu'une grande partie de ce personnel travaille également dans des containers-bureaux.

⁸ Préavis N° 2013/01, du 17 janvier 2013, « Métamorphose. Stade olympique de la Pontaise. Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage », BCC 2012-2013, tome IIa, pp. 775-800 et tome IIb, pp. 869-880.

⁹ Nom donné depuis 2003 à la deuxième ligue nationale du championnat suisse de football.

5. Athletissima

5.1 Athletissima

Si, historiquement, le Stade olympique de la Pontaise est étroitement lié au football et en particulier au Lausanne-Sports, il est aussi, depuis près de 35 ans, le cadre de l'un des principaux meetings internationaux d'athlétisme : Athletissima.

La première édition du « Meeting international d'athlétisme de Lausanne » se tient en 1977 au Stade Pierre-de-Coubertin à l'occasion de son inauguration. Dans les faits, le meeting s'est tenu deux fois. La première, en présence de 5'600 personnes, le 8 juillet 1977, les conditions météorologiques sont catastrophiques et c'est en vain que l'on essaie d'évacuer l'eau de la piste. Les athlètes mettent même la main à la pâte. Ceux-ci, convaincus de la qualité des installations, du sérieux des organisateurs et enchantés par l'enthousiasme du public, proposent de revenir et un nouveau meeting se tient le 3 août 1977 devant plus de 11'000 spectateurs.

En 1986, Athletissima intègre l'élite mondiale des meetings d'athlétisme, mais doit quitter le Stade Pierre-de-Coubertin pour celui de la Pontaise, afin de répondre aux exigences techniques liées à ce nouveau statut (nécessité de disposer d'un éclairage adapté aux retransmissions télévisées). Le Stade olympique de la Pontaise est l'un des plus petits du circuit international, mais aussi l'un des plus appréciés des athlètes du fait de son ambiance et de la proximité avec le public que sa taille implique.

Athletissima est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil depuis 1990. Elle est composée de membres actifs, « garants » (membres qui paient une cotisation sous forme d'une garantie de couverture de déficit dont le montant est fixé par eux) et honoraires. La Ville de Lausanne, ainsi que le « Meeting Club Athletissima » et l'Etat de Vaud sont membres « garant ».

L'organe exécutif de l'association est composé de onze membres dont font partie de droit un représentant des deux clubs d'athlétisme lausannois (Lausanne-Sports Athlétisme et Stade Lausanne Athlétisme), un de la Ville de Lausanne, un de l'Etat de Vaud et un du Meeting Club Athletissima. L'organisation effective du meeting est déléguée à un comité ad hoc. L'association emploie deux personnes à temps plein ou partiel. Plus de 400 bénévoles, auxquels s'ajoutent du personnel issu de divers services de l'administration communale, permettent l'organisation et la tenue de l'événement.

Athletissima est très rapidement devenu un événement majeur du sport international à Lausanne. Rendez-vous incontournable des amateurs d'athlétisme, le meeting a gravi l'ensemble des échelons de la hiérarchie des réunions d'athlétisme et depuis 2010 (année de création) fait partie de la ligue de diamant de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme, plus connue sous son appellation anglaise de *IAAF Diamond League*. Toutefois, cette ascension, malgré un engouement du public et la présence de l'élite de l'athlétisme, ne s'est pas fait sans heurts et votre Conseil a été appelé par deux fois à soutenir financièrement Athletissima. En 1990, l'aide financière comprenait deux volets : la prise en charge des déficits cumulés pour un montant unique de CHF 460'000.- et l'attribution, dès 1990, d'une aide annuelle de CHF 150'000.-¹⁰. Ce préavis faisait suite à un crédit supplémentaire de CHF 300'000.- octroyé par le Conseil communal en 1988 au titre de première mesure d'assainissement des comptes de l'association. En 2005, la Municipalité sollicite et obtient de votre Conseil une aide financière urgente sous la forme d'une contribution unique de CHF 500'000.- destinée à participer à l'assainissement des comptes de l'association et de l'élévation de l'aide financière annuelle à CHF 300'000.-¹¹.

La Municipalité tient à faire de Lausanne, non seulement la capitale administrative du sport mondial, mais aussi une ville de pratique et d'événements sportifs, qu'ils s'adressent aux populaires ou à l'élite. Athletissima contribue au rayonnement de Lausanne. Athletissima permet, chaque année, à des milliers de jeunes de côtoyer les plus grands athlètes de notre temps et de contribuer à maintenir une pratique forte de l'athlétisme. Le meeting est aussi une source de motivation pour des centaines de bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année dans des clubs, dans des comités d'organisation de

¹⁰ Préavis N° 23, du 25 mai 1990, « Athletissima. Meeting international d'athlétisme de Lausanne. Octroi d'une aide financière. », BCC 1990, tome I, pp. 1216-1230.

¹¹ Préavis N° 2005/25, du 28 avril 2005, « Athletissima. Aide financière. », BCC 2005-2006, tome I, pp.487-496.

petites manifestations et qui voient dans leur participation à la tenue de cet événement une récompense à leurs efforts.

A relever que, conscient de l'importance que revêt Athletissima pour la promotion du Canton de Vaud, le Conseil d'Etat soutient cet événement par le versement d'aides financières comparables à celles octroyées par la Ville de Lausanne.

5.2 IAAF Diamond League

Aujourd'hui, si les finances du meeting sont assainies et font l'objet d'un contrôle rigoureux, l'avenir d'Athletissima dépend de contrats de partenariat. Ceux-ci permettent aujourd'hui d'envisager l'organisation du meeting dans tous les cas jusqu'en 2026. L'appartenance du meeting à la ligue est cependant subordonnée à la mise en œuvre de différents travaux dans le Stade olympique de la Pontaise, tels que décrits dans les chapitres ci-après.

6. Stade Pierre-de-Coubertin

Au travers du préavis N° 2014/41¹², la Municipalité annonçait le lancement d'un concours d'architecture et des études de projet d'ouvrage pour la transformation du Stade Pierre-de-Coubertin. Une fois réalisées, ces travaux devaient permettre à la fois la pratique quasi quotidienne de l'athlétisme (en tout cas à la belle saison) dans un cadre rénové et adapté et l'accueil de grands événements, dont Athletissima. Sur la base du projet lauréat, les travaux nécessaires à la réalisation du nouveau stade sont devisés à CHF 31.9 millions¹³, auxquels il faut ajouter, annuellement, un montant de CHF 1 million pour l'accueil d'Athletissima (augmentation de la capacité d'accueil de 6'000 places à 12'000 places au moyen des gradins amovibles). Cependant, la réalisation de ce projet présente actuellement un certain nombre de problèmes financiers, environnementaux et urbanistiques. C'est pourquoi, la Municipalité estime nécessaire d'entreprendre une évaluation globale des besoins lausannois en équipements de sports et de déterminer la nécessité d'un tel investissement. Une nouvelle évaluation apparaît donc nécessaire, intégrant l'ensemble des besoins en matière d'équipements sportifs. Un projet de rénovation plus modeste à Coubertin pourrait permettre la réalisation, ailleurs en ville, dans la même enveloppe financière, d'une grande salle permettant la pratique de plusieurs sports en salles (volley-ball, basket-ball, handball, etc.), la tenue de compétition ou de spectacles. Il appartiendra aux prochaines autorités communales de se déterminer sur ces enjeux et de procéder aux arbitrages nécessaires.

7. Travaux à entreprendre

Physiquement, le Stade olympique de la Pontaise se présente sous la forme d'un anneau central comprenant un terrain de football et des installations pour la pratique de l'athlétisme (piste en revêtement synthétique comprenant huit couloirs et équipements pour les sauts et les lancers¹⁴). Son pourtour, elliptique, accueille tribunes et gradins, ainsi que divers locaux, bureaux, salles, buvettes et lieux de stockage. Six mâts, d'une hauteur de 45,5 m, intégrés au pourtour, assurent l'éclairage.

Les travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements, ainsi que la transformation de certains locaux peuvent être divisés en deux groupes principaux : « Besoins Athletissima » et « Sécurité des personnes ». Leurs coûts, détaillés par CFC, font l'objet d'un chapitre particulier.

7.1 Besoins Athletissima

Le renouvellement du contrat liant Athletissima à la *Diamond League* pour la tenue de meetings jusqu'à (et y compris) 2024 est assorti de conditions portant sur le respect des normes de l'IAAF pour

¹² Préavis N° 2014/41, du 17 juillet 2014, « Métamorphose. Stade Pierre-de-Coubertin. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage. », BCC 2014-2015, tome I b, pp. 736-753

¹³ Montant inscrit au plan des investissements pour la période 2019-2027.

¹⁴ Pistes d'élan et zones de réception pour le saut en longueur, le triple saut, le saut en hauteur et le saut à la perche. Zones spécifiques pour le lancer du poids, du disque, du marteau et du javelot.

l'organisation d'événements internationaux majeurs¹⁵ et impliquent de fait l'amélioration et le remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise, mais aussi l'assainissement, la réfection et l'ajout d'infrastructures.

Ces différents travaux concernent directement les athlètes, l'accueil du public, l'architecture technique et les médias audiovisuels.

7.1.1 Athlètes

Avant, pendant et après leurs performances, les athlètes doivent pouvoir disposer de divers équipements nécessaires à leur échauffement, à leurs soins, aux contrôles antidopage, mais aussi à l'accomplissement de leurs courses, sauts ou jets dans des conditions optimales.

Actuellement, la plupart de ces équipements sont soit éphémères (installés dans des locaux ou sur des emplacements utilisés à d'autres fins le reste de l'année), soit ne sont plus du tout aux normes. Dans le détail, il s'agit :

Piste d'échauffement intérieure – tribune sud

Quasiment inconnue du public, le Stade olympique de la Pontaise dispose sous sa tribune sud d'une piste d'échauffement intérieure à trois couloirs, d'une longueur de 50 m. Datant de l'époque de la réalisation du stade, cet équipement, modernisé au niveau de sa surface (identique à celle de la piste de compétition), est trop court (les athlètes sont « arrêtés » dans leur élan par des matelas), mal éclairé (et ne dispose pas d'un éclairage de secours) et les portes qui le séparent du reste du stade sont d'origine et ne remplissent plus (ou qu'imparfaitement) leur fonction.

Si l'architecture intérieure des lieux ne permet pas la réalisation d'un équipement d'une longueur de 80 m et disposant de quatre couloirs, la diminution du nombre et de la taille des locaux de rangements existants autoriseront la prolongation de 10 m d'un des couloirs et de 20 m des deux autres. Les parois de ce couloir seront refaites et adaptées aux normes de sécurité actuelles, l'éclairage sera modernisé et pourvu d'un dispositif de secours et les portes extérieures changées.

Infirmierie – tribune sud

La tribune sud du Stade olympique de la Pontaise ne dispose pas, contrairement à la tribune nord, d'une infirmerie. Les arrivées de l'ensemble des épreuves de course se déroulant durant Athletissima ayant lieu de ce côté du stade, il importe de disposer d'infrastructures minimales permanentes permettant une prise en charge des athlètes.

Le local, actuellement utilisé comme vestiaire pour diverses équipes, d'une surface de 40 m² sera transformé et aménagé afin de créer une salle de soins, une salle de consultation et une petite salle d'attente. Ces locaux seront équipés de manière à répondre à leurs nouvelles fonctions (lit, table, armoires, etc.).

Zone de départ du 110 m haies – tribune sud

Une des incongruités du Stade olympique de la Pontaise est de faire partir les athlètes du 110 m haies sous un surplomb de la tribune sud, ce qui ne leur permet pas de se décontracter (sauts/élongations) avant de rejoindre les blocs de départ. De plus, incongruité supplémentaire, le sol derrière la zone de départ sert de rampe d'accès au stade et, de fait, n'est absolument pas plat à cet endroit. La différence de niveau est d'ailleurs telle qu'un décrochement de quelques centimètres, peu visible du fait de la couleur de la surface, existe au point de jonction, rendant la zone dangereuse.

En conséquence, le surplomb sera supprimé et les conduites électriques qu'il contient seront déroutées. Quant à la dalle de béton de l'entier de la zone de départ du 110 m haies, elle sera refaite et toute différence de niveau supprimée. L'accès au stade sera maintenu, le début de la rampe étant déplacé de quelques mètres.

¹⁵ IAAF Track and Field Facilities Manual 2008 Edition, 2013 (dernière mise à jour), chapitres 1 à 4+8, format « Adobe pdf ». Disponible sur www.iaaf.org/about-iaaf/documents/technical,

Locaux pour les contrôles antidopage – tribune nord

Les réglementations dans le domaine de la lutte contre le dopage deviennent de plus en plus strictes quant aux lieux devant servir aux contrôles, à leur nombre, à leur emplacement et à leur aménagement.

La structure provisoire mise en place à chaque édition d'Athletissima ne répond plus aux demandes tant de l'IAAF, que des organes internationaux de lutte contre le dopage. Les travaux de transformation et d'amélioration du Stade olympique offrent une opportunité de disposer de façon permanente des aménagements nécessaires à l'accomplissement des contrôles dans les meilleures (et les plus justes) conditions possibles.

Deux locaux de 30 m² comprenant chacun une salle d'attente avec accès direct à une salle de contrôle équipée de toilettes et d'un lavabo seront réalisés au rez-de-chaussée de la tribune nord. En dehors de leur utilisation durant Athletissima, ces locaux pourront être utilisés comme vestiaires « arbitres » pour des matches de football.

Modification de l'ensemble des virages de la piste d'athlétisme

La distance de dégagement entre le huitième couloir et le mur séparant la piste des gradins n'est que de 22 cm dans les virages (est et ouest), ce qui est insuffisant en termes de sécurité et de conditions de course pour les athlètes devant concourir dans ce couloir. La création d'un « neuvième couloir » non seulement améliorera les conditions de course et de sécurité pour les athlètes concernés, mais facilitera également la mise en place des haies et augmentera la zone d'élan pour le saut en hauteur.

Ce dégagement sera créé en supprimant le mur actuel et les deux premiers rangs de gradins dans les virages est et ouest (rangs actuellement supprimés pour des raisons de visibilité lors de la tenue d'Athletissima et pas ou peu utilisés en configuration football). Outre les améliorations mentionnées au paragraphe précédent, cette modification des virages facilitera aussi la mise en place des panneaux à diodes électroluminescentes (*LED*) servant à l'animation du stade lors d'Athletissima.

7.1.2 Accueil du public

Aujourd'hui, un meeting d'athlétisme n'est pas seulement un événement et un lieu dédiés au sport ; c'est aussi pour celles et ceux qui y assistent l'occasion de partager des moments de convivialité. La qualité de l'accueil et le confort des spectateurs et de celles et ceux qui participent financièrement à la tenue d'Athletissima contribuent au succès de l'événement et à sa pérennité.

Les partenaires et les invités d'Athletissima, sur la base des règlements IAAF et de la *Diamond League*, doivent pouvoir disposer d'une zone distincte du reste de l'infrastructure du stade, celle-ci prendra la forme de constructions éphémères autour et dans les tribunes du stade.

Buvette – tribune sud et blocs sanitaires

La buvette de la tribune sud nécessite, outre les travaux de sécurisation détaillés au chapitre 6.2, un assainissement et un rafraîchissement des sols/murs/plafond.

L'ensemble des blocs sanitaires et WC publics situés sur le pourtour du stade seront rafraîchis et, pour certains, remis en état.

Remplacement et numérotation des sièges

Exposés toute l'année aux éléments, les sièges du Stade olympique de la Pontaise vieillissent rapidement, quand ils ne sont pas la cible de certains supporters mécontents ; d'où l'aspect « panaché » du stade, mélange improbable de couleurs vives et passées, de neuf et de vieux. Actuellement, environ 20% de l'ensemble des sièges sont en fin de vie et doivent être remplacés.

La numérotation des sièges et des travées date de la création du stade et n'a plus été actualisée depuis de nombreuses années (malgré les diverses transformations opérées au fil des ans). Une numérotation provisoire est ainsi mise en place pour répondre aux besoins d'Athletissima. Il s'agit d'un travail long et fastidieux, accompli manuellement. Il importe aujourd'hui de concevoir et de mettre en place un nouveau concept de numérotation des sièges du Stade ; concept qui puisse prendre en compte les nouvelles technologies en matière de gestion des places (toutes assises) et qui soit

pratique et facile d'utilisation (tant pour les spectateurs, que pour le personnel chargé de les renseigner/accompagner).

7.1.3 Médias audiovisuels

Événements fortement médiatisés et bénéficiant d'une très large couverture audiovisuelle (qu'elle soit « classique » au travers des chaînes de télévision ou au travers des nouvelles technologies, comme le *streaming*), les meetings d'athlétisme ont besoin d'infrastructures multimédia toujours plus importantes. Même si les stades qui les accueillent disposent de leur propre régie, leur retransmission nécessite la venue, l'installation et l'alimentation de nombreux semi-remorques spécialisés et la pose de plusieurs kilomètres de câbles divers. Athletissima et le Stade olympique de la Pontaise n'échappent pas à la règle et chaque édition voit la zone adjacente au chemin des Grandes-Roches (tribune sud) envahie par une pléthore de véhicules dont une majorité de semi-remorques.

Le Stade olympique de la Pontaise a été construit à une époque où la télévision était balbutiante en Suisse. Les différentes étapes de modernisation des installations ont permis d'intégrer certaines exigences liées aux retransmissions télévisées (en particulier l'augmentation de la puissance de l'éclairage). Toutefois, l'architecture et la structure du bâtiment ne permettent pas de disposer de certains équipements nécessaires de façon permanente. Les travaux présentés dans ce préavis sont l'occasion de pallier certains manques.

Zone de parcage camions TV – tribune sud

L'accroissement constant du nombre de véhicules nécessaires à la couverture audiovisuelle d'Athletissima, en particulier de semi-remorques, entraîne des problèmes de gestion de leur stationnement, de leur approvisionnement en électricité et de leur connexion aux différents câbles indispensables à la diffusion de l'image. Une amélioration de la situation passe par un aménagement des surfaces de stationnement, ainsi que par l'installation de divers équipements. Dans le détail :

- avec près d'une vingtaine de camions, semi-remorques et autres véhicules techniques, la surface dédiée à leur accueil est aujourd'hui saturée. Une extension de celle-ci est possible en déplaçant de 5 m en direction du chemin des Grandes-Roches la haie et le grillage qui constituent l'enceinte extérieure du Stade, soit un gain de 250 m². Associée à une nouvelle organisation du parcage des véhicules (de façon perpendiculaire par rapport à la tribune sud et non plus parallèle à celle-ci), cette mesure devrait permettre non seulement de résoudre les problèmes actuels, mais aussi de disposer de suffisamment de place pour anticiper l'évolution des besoins. A relever que les surfaces engazonnées ne seront pas touchées par le nouvel aménagement de la zone de parcage ;
- l'augmentation du nombre de semi-remorques, véritables régies et studios TV mobiles et la modification de la zone de parcage de ces véhicules nécessitent l'installation de nouvelles cellules de distribution électrique disposant des prises et du voltage nécessaires pour trois à quatre camions chacune ;
- la connexion de ces véhicules avec le flux d'images et de sons produits à l'intérieur du stade doit être revue et améliorée. Cette amélioration passe par la pose de fibre optique et de points de distribution pour les véhicules techniques.

7.1.4 Architecture technique

L'ensemble des travaux décrits ci-dessus nécessite une mise à niveau de l'architecture technique du Stade olympique de la Pontaise, à savoir son alimentation électrique, ainsi que celle de secours, la gestion du son, de l'éclairage et de l'image, la transmission de données et la régulation de la température des équipements. En effet, ces équipements n'ont pas (ou peu) été modifiés depuis les travaux entrepris entre 2013 et 2015 dans le cadre du préavis N° 2013/01¹⁶.

¹⁶ Cf. Note n° 7.

Electricité

Suite à l'adoption du préavis N° 2013/01, l'alimentation et les équipements électriques du Stade olympique de la Pontaise ont été vérifiés et remis aux normes. Aucune amélioration ou modification (sauf pour assurer le respect de normes de sécurité en la matière) n'a été effectuée. Il importe, aujourd'hui, de moderniser l'ensemble de l'alimentation électrique du stade, d'équiper les différents lieux d'utilisation d'armoires électriques et de prises industrielles (terrain d'échauffement, zone mixte, zone de parcage des camions TV, etc.) et de réaliser les chemins de câbles nécessaires.

Electricité – systèmes de secours

En cas de panne électrique, il convient, dans la mesure du possible, de pouvoir garantir la continuité de l'événement en assurant une alimentation de secours des éléments indispensables à la compétition et à sa retransmission (éclairage, sonorisation, chronométrage, TV, grands écrans, etc.).

Au vu des aménagements présentés dans le chapitre 7.1, il est nécessaire de compléter et d'adapter les dispositifs existants et d'équiper les nouveaux sites. Ceci passe par un accroissement du nombre et de la capacité des groupes électrogènes, l'installation d'éclairages de secours supplémentaires (piste d'échauffement intérieure, par exemple) et la pose/raccordement de câbles particuliers.

Fibre optique et câblage multimédia

Outre les faisceaux hertziens, la transmission de données, en particulier les images et le son, utilise la fibre optique. 10 nouveaux points d'alimentation permettront de couvrir l'ensemble du stade sans perte de qualité. Afin d'adapter divers services (par exemple bornes pour la lecture des billets d'entrée, Internet, etc.) aux normes techniques actuelles, plusieurs centaines de mètres de câble multimédia seront tirés et mis à disposition.

Régie son, image et éclairage

Comme indiqué au chapitre 7.1.2, dans le cadre du réaménagement de la tribune sud, l'actuelle régie/cabine du speaker sera déconstruite. Les équipements nécessaires à la régie du stade (soit à la gestion de la sonorisation, des images diffusées sur les grands écrans, ainsi que de l'éclairage) seront intégrés dans un local spécialement réalisé à cet effet et situé, toujours dans la tribune sud, dans l'actuelle tour de chronométrage, qui sera ainsi agrandie.

7.2 Sécurité des personnes

En dehors de travaux d'entretien courant, l'ensemble des barrières et garde-corps équipant le stade datent de sa réalisation, soit des années 1950, et n'ont, de ce fait, pas été modifiés. Respectant les normes de sécurité de l'époque, il convient de les adapter à celles d'aujourd'hui. Il en va de même des baies vitrées des buvettes. Il importe de souligner que ces adaptations se feront dans le respect des caractéristiques architecturales du Stade olympique de la Pontaise.

En parallèle aux travaux de mise aux normes, une évaluation des bétons (débouchant s'il le faut sur des travaux de remise en état) sera entreprise, de même qu'une expertise de l'état de la toiture sera commandée.

7.2.1 Barrières et garde-corps

Les barrières et garde-corps du Stade olympique de la Pontaise se décomposent en trois groupes distincts :

- les garde-corps « inférieurs » placés dans les tribunes nord et sud à l'extrémité inférieure des blocs, telles des rambarde de balcon et constitués d'une barre tubulaire simple fixée sur la face antérieure des parapets ;
- les garde-corps « supérieurs » placés sur le pourtour supérieur et inférieur du stade, ainsi qu'aux débouchés des escaliers menant aux blocs des tribunes sud, est et ouest (« vomitoires »), constitués d'un cadre et d'un treillis en métal ;

- les garde-corps « de séparation » barrières formées de cadre et de treillis en métal séparant physiquement les tribunes, ainsi que les blocs dans les tribunes est et ouest.

Les travaux de mise aux normes portent sur le rehaussement ponctuel (à 110 cm) des garde-corps « inférieurs » situés dans les chemins de fuite (escaliers et voies d'évacuation) des tribunes nord et sud. Quant aux garde-corps « supérieurs » il s'agit d'obturer tous les vides existants entre deux barrières, en particulier au sommet de la tribune sud où des porte-drapeaux ont été installés. L'emplacement, la structure et la hauteur des garde-corps « de séparation » sont conformes et ne nécessitent pas de travaux particuliers.

7.2.2 Buvettes

Chaque tribune dispose de deux buvettes. Ces surfaces sont aménagées de façon plus ou moins sommaire et ne sont pas chauffées. Du point de vue architectural, elles se caractérisent par des façades constituées de très grandes baies vitrées (5 m de haut) accompagnées de cadres en béton comprenant de nombreux carreaux de verre dépoli. La combinaison baies vitrées et carreaux de verre dépoli donne à l'ensemble une esthétique particulière, caractéristique du Stade olympique de la Pontaise. Toutefois, ces baies vitrées sont extrêmement fines et présentent divers risques en cas de bris (coupures et chute). C'est pourquoi, tout en respectant leurs particularités architecturales, elles seront sécurisées par la pose d'une main-courante (110 cm de haut), fixée au sol, du côté intérieur de la façade.

7.2.3 Traitement des bétons

Produits et appliqués dans les années 1950, les bétons du Stade olympique de la Pontaise souffrent de carbonatation. Perméable à l'air, le béton absorbe du gaz carbonique, ce qui a pour conséquence d'augmenter son acidité. Les fers qu'il contient se retrouvent dans un milieu de moins en moins alcalin et leur oxydation s'accélère provoquant, par endroit, l'éclatement de l'enrobage.

Une première campagne de traitement et de réfection des bétons a été entreprise dans les années 1990, dans le cadre du préavis N° 227¹⁷, puis une deuxième lors des travaux exécutés dans le cadre du préavis N° 2013/01¹⁸. Aujourd'hui, il s'agit d'intervenir sur les quelques zones qui comportent potentiellement un risque d'éclatement de l'enrobage.

7.2.4 Toiture du stade

Caractéristique du Stade olympique de la Pontaise, la toiture des tribunes nord et sud représente par sa forme et son mode de réalisation une prouesse architecturale. Ces voiles incurvés en béton posés sur un ensemble de 23 piliers chacun n'ont pas changé depuis leur réalisation dans les années 1950, à l'exception de l'ajout de panneaux photovoltaïques sur celui de la tribune nord.

Entretenue avec soin, cette toiture a néanmoins 65 ans. Il importe donc de procéder à un contrôle de sa structure.

8. Coût des travaux

La présentation détaillée des coûts des travaux prévus reprend, pour une meilleure lisibilité, la structure du chapitre 7. Toutefois, certaines opérations et, par conséquent, les coûts s'y rapportant sont communs à l'ensemble du chantier (par exemple des frais préparatoires, des expertises ou divers frais secondaires). Elles sont regroupées sous « Frais communs ». Un récapitulatif des coûts complète et conclut ce chapitre. Relevons que le compte d'attente de CHF 349'000¹⁹ a permis de couvrir les études préliminaires, ainsi que les appels d'offres de mandataires.

¹⁷ Cf. Note n° 8.

¹⁸ Cf. Note n° 7.

¹⁹ Cf. Note n° 2.

8.1 Besoins Athletissima

8.1.1 Athlètes

1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES			CHF 296'700.-
CFC 11	Déblaiement, préparation du terrain	CHF 296'700.-	
2. BÂTIMENT			CHF 1'113'700.-
CFC 21	Gros œuvre 1	CHF 80'800.-	
CFC 22	Gros œuvre 2	CHF 34'500.-	
CFC 23	Installations électriques	CHF 165'900.-	
CFC 24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	CHF 54'900.-	
CFC 25	Installations sanitaires	CHF 47'400.-	
CFC 27	Aménagements intérieurs 1	CHF 400'100.-	
CFC 28	Aménagements intérieurs 2	CHF 94'700.-	
CFC 29	Honoraires	CHF 235'400.-	
4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS			CHF 296'200.-
CFC 42	Jardins (places de jeux et de sports)	CHF 296'200.-	
6. DIVERS ET IMPRÉVUS			<u>CHF 147'100.-</u>
CFC 60	Divers et imprévus	CHF 147'100.-	
TOTAL			<u>CHF 1'853'700.-</u>

8.1.2 Accueil du public

2. BÂTIMENT			CHF 470'400.-
CFC 21	Gros œuvre 1	CHF 250'000.-	
CFC 25	Installations sanitaires	CHF 20'000.-	
CFC 27	Aménagements intérieurs 1	CHF 10'000.-	
CFC 28	Aménagements intérieurs 2	CHF 100'000.-	
CFC 29	Honoraires	CHF 90'400.-	
4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS			CHF 185'000.-
CFC 42	Jardins (places de jeux et de sports)	CHF 140'000.-	
CFC 46	Signalétique et balisage (numérotation des sièges)	CHF 45'000.-	
6. DIVERS ET IMPRÉVUS			<u>CHF 56'500.-</u>
CFC 60	Divers et imprévus	CHF 56'500.-	
TOTAL			<u>CHF 711'900.-</u>

8.1.3 Médias audiovisuels

1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES			CHF 25'000.-
CFC 13	Installation de chantier	CHF 5'000.-	
CFC 15	Adaptation du réseau de conduites existantes	CHF 20'000.-	
2. BÂTIMENT			CHF 190'000.-
CFC 23	Installations électriques	CHF 150'000.-	
CFC 29	Honoraires	CHF 40'000.-	
4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS			CHF 75'000.-
CFC 42	Jardins (places de jeux et de sports)	CHF 75'000.-	

6. DIVERS ET IMPRÉVUS			<u>CHF 25'000.-</u>
CFC 60	Divers et imprévus	CHF	25'000.-
TOTAL			<u>CHF 315'000.-</u>

8.1.4 Architecture technique

1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES			CHF 60'300.-
CFC 11	Déblaiement, préparation du terrain	CHF	60'300.-
2. BÂTIMENT			CHF 307'700.-
CFC 21	Gros œuvre 1	CHF	160'500.-
CFC 22	Gros œuvre 2	CHF	40'900.-
CFC 23	Installations électriques	CHF	35'500.-
CFC 28	Aménagements intérieurs 2	CHF	20'000.-
CFC 29	Honoraires	CHF	50'800.-
6. DIVERS ET IMPRÉVUS			<u>CHF 31'700.-</u>
CFC 60	Divers et imprévus	CHF	31'700.-
TOTAL			<u>CHF 399'700.-</u>

8.2 Sécurité des personnes

2. BÂTIMENT			CHF 147'900.-
CFC 21	Gros œuvre 1	CHF	72'000.-
CFC 27	Aménagements intérieurs 1	CHF	55'500.-
CFC 29	Honoraires	CHF	20'400.-
6. DIVERS ET IMPRÉVUS			<u>CHF 12'800.-</u>
CFC 60	Divers et imprévus	CHF	12'800.-
TOTAL			<u>CHF 160'700.-</u>

8.3 Frais communs (y compris expertises)

1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES			CHF 102'500.-
CFC 10	Relevés, études géotechniques	CHF	18'900.-
CFC 11	Déblaiement, préparation du terrain	CHF	62'100.-
CFC 13	Installations de chantier en commun	CHF	21'500.-
2. BÂTIMENT			CHF 633'800.-
CFC 21	Gros œuvre 1	CHF	451'800.-
CFC 23	Installations électriques	CHF	85'000.-
CFC 29	Honoraires	CHF	97'000.-
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE			CHF 48'000.-
CFC 50	Frais de concours	CHF	2'000.-
CFC 51	Autorisations, taxes	CHF	20'000.-
CFC 52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	CHF	14'000.-
CFC 53	Assurances	CHF	10'000.-
CFC 55	Prestations du maître d'ouvrage	CHF	2'000.-
6. DIVERS ET IMPRÉVUS			<u>CHF 60'600.-</u>

CFC 60	Divers et imprévus	CHF	60'600.-	
TOTAL				<u>CHF 844'900.-</u>

8.4 Récapitulatif des coûts

Besoins Athletissima		CHF	3'280'300.-	
Athlètes	CHF	1'853'700.-		
Accueil du public	CHF	711'900.-		
Médias audiovisuels	CHF	315'000.-		
Architecture technique	CHF	399'700.-		
Sécurité des personnes	CHF	160'700.-		
Frais communs	CHF	844'900.-		
TOTAL				<u>CHF 4'285'900.-</u>

9. Calendrier des travaux

L'objectif est de réaliser l'entier des travaux d'ici l'édition 2021 d'Athletissima, en débutant, en priorité, par ceux portant sur la sécurité des personnes.

10. Impact sur le développement durable

Le Stade olympique de la Pontaise a été conçu et réalisé à une époque où les notions de développement durable ne figuraient pas dans le cahier des charges. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'ensemble des travaux présentés dans ce préavis s'inscrivent dans le cadre des enjeux, objectifs et mesures du plan de développement durable de la Ville, tant au niveau du choix des matériaux, que des techniques utilisées, du respect et de la préservation de la substance bâtie.

11. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

S'inscrivant dans la politique d'accessibilité universelle menée par la Ville²⁰, les nouveaux espaces d'accueil décrits au chapitre 6.1.2 seront accessibles aux personnes à mobilité réduite ou handicapées. Les locaux prévus pour les contrôles antidopage, et l'infirmerie, seront également de plain-pied. L'ancien restaurant du Lausanne-Sports bénéficiera également de travaux devant permettre aux visiteurs du Service des sports en situation de handicap d'y accéder aisément.

12. Aspects financiers

12.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2020	2021	Total
Dépenses d'investissement	0	4285,9	4285,9
Recettes d'investissements	0	0	0
Total net	0	4285,9	4285,9

La présente demande de crédit s'inscrit dans les montants prévus au plan des investissements (PI) pour les années 2020 à 2023 à hauteur de CHF 4'439'000.-. Le compte d'attente n°3810.581.362 de CHF 349'000.-, validé par la Municipalité le 15 novembre 2017 a permis de couvrir les frais des études préliminaires. Le solde actuel du compte est de CHF 15'000.-.

De 2021 à 2025, soit la période de la réalisation des travaux présentés dans ce préavis à la déconstruction du Stade olympique de la Pontaise, le coût annuel de l'investissement consenti pour le

²⁰ Préavis N° 2018/03, du 1^{er} février 2018, « Politique d'accessibilité universelle », BCC, à paraître.

maintien de la capacité opérationnel du stade s'élèvera à CHF 857'200.-, soit un montant moindre que celui actuellement estimé pour les modifications nécessaires chaque année à l'accueil d'Athletissima dans le projet de transformation du Stade Pierre-de-Coubertin.

12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	0	59	59	59	59	59	295
Amortissements	0	857,2	857,2	857,2	857,2	857,2	4286
Total charges suppl.	0	916,2	916,2	916,2	916,2	916,2	4581
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0	0
Revenus	0	0	0	0	0	0	0
Total net	0	916,2	916,2	916,2	916,2	916,2	4581

Les charges d'intérêts sont calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.5%, les intérêts théoriques développés par le préavis s'élèvent à CHF 59'000.- par année à compter de 2022.

S'agissant de travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement.

La déconstruction du Stade olympique de la Pontaise devant débiter à l'issue de la Fête fédérale de gymnastique de 2025, la Municipalité propose qu'exceptionnellement la durée d'amortissement soit ramenée à cinq ans en lieu et place de la période de dix ans usuellement utilisée pour ce type d'objet. Les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 857'200.- par année à compter de 2022.

13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2020 / 29 de la Municipalité, du 3 septembre 2020 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'285'900.- destiné à financer les travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements au Stade olympique de la Pontaise ;
2. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente N° 3810.581.362 ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 3810.331 du Service des sports ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3810.390 du Service des sports les intérêts relatifs aux dépenses du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter